



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°33  
Réunion du 25 avril 2024

**Animateur :** M. SABANI (CD)  
**Présent(e)s :** Mme LOMON - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE  
DU  
CLUB**

**GUIDE  
DU  
CLUB**

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023**

<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
? Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
? Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
? Foot à 5 : (U6 - U9)	/
? Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
? Engagement Coupes	16,00 €
? Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
? Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
? Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
? Frais de publications	60,00 €
? Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
? 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
? 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
? 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
? Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	/
? Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	50,00 €
? Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)</u>	100,00 €
? Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <u>VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)</u>	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
? Retard de transmission de FMI	9,50 €
? Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après <u>mardi 12h00</u>	10,00 €
? 1 <sup>er</sup> demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1 <sup>er</sup> vendredi 12h suivant le match)	/
? Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 <sup>ème</sup> vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
? Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2 <sup>ème</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3 <sup>ème</sup> vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)	30,00 €
Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	
? Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
? Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 <sup>er</sup> rencontre	/
? Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 <sup>ème</sup> rencontre	100,00 €
<b>Licences / Qualification</b>	
? Justificatif de licence non présenté (par licence)	10,00 €
? Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
? Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
? Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
? Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
? Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
? Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
? Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
? Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
? Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
? Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

<b>Terrains</b>	
• Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
• 1 ou 2 matchs	85,00 €
• 3 matchs ou +	170,00 €
• 6 mois ou +	320,00 €
• Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
• Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
• Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
• Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
• Appels réglementaires	64,00 €
• Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
• Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
• Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
• Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
• Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
• Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
• Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
• Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
• Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
• Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
• Forfait avisé, <u>avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)</u>	/
• 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
• 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
• 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
• Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23.1 du R.S.G. 92	30,00 €
• Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
• Forfait général	180,00 €
• Forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
• Phase Elimatoire	25,00 €
• 1/8 de Finale	40,00 €
• 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
• Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
• Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
• Par avertissement	8,00 €
• Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
• Fumigènes	à partir de 500,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

### AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

### INDEMNITÉS

#### 1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €

#### 2. Arbitres officiant en Futsal :

● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

#### 3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €

#### 4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---	---------

#### 5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

##### À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

**Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.**

<b>N°dossier</b>	<b>Date mail</b>	<b>N° club</b>	<b>Club</b>	<b>Demande</b>	<b>Retour de la CCCD</b>
<b>SEMAINE du 19/04/2024 au 25/04/2024</b>					
Dossier N°586	19/04/2024	850456	CHATILLON FOOT SALLE	Forfait avisé hors délais : <b>FUTSAL U13 du 21/04/2024 – n°27604900</b> <b>ASNIERES FUTSAL 92 1 / CHATILLON FOOT SALLE 1</b>	<b>CHATILLON FOOT SALLE 1 : -1 point (0 but)</b> <b>ASNIERES FUTSAL 92 1 : 3 Points (5 buts)</b>  <b>2eme Forfait avisé hors délais de l'équipe CHATILLON FOOT SALLE 1</b> <b>Amende 60€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°587	19/04/2024	511880	VILLE D'AVRAY	Forfait avisé hors délais : <b>U14 D5 poule consolante B du 20/04/2024 – n°27786901</b> <b>JSC NANTERRE 2 / VILLE D'AVRAY 1</b>	<b>VILLE D'AVRAY 1 : -1 point (0 but)</b> <b>JSC NANTERRE 2 : 3 Points (5 buts)</b>  <b>1er Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe VILLE D'AVRAY 1</b> <b>Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°588	20/04/2024		3CD	Réception rapport arbitre officiel nous informant du nombre insuffisant de dirigeant pour le club d'ASNIERES FC. <b>U14 D5 poule B du 20/04/2024 - n°27786903</b> <b>ISSY LES MLX FC 24 / ASNIERES FC 24</b>	<b>La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.</b>
Dossier N°589	21/04/2024		3CD	Réception mail du club du CSM CLAMART et rapport de l'arbitre officie, Forfait avisé hors délais : <b>U16 D5 poule consolante A du 21/04/2024 - n°27785685</b> <b>ISSY LES MLX FC 24 / CSM CLAMART 22</b>	<b>CSM CLAMART 22 : -1 point (0 but)</b> <b>ISSY LES MLX FC 24 : 3 Points (5 buts)</b>  <b>2eme Forfait avisé hors délais dans les 3 dernières journées de l'équipe CSM CLAMART 22 + frais arbitrage à la charge de CSM CLAMART</b> <b>Amende triplée 180€ (60€x3) (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°590	21/04/2024	582624	F.B.A	Nous informe du forfait non avisé de FUTSAL PAULISTA. <b>FUTSAL U13 du 21/04/2024 - n°27604898</b> <b>FUTSAL PAULISTA 1 / F.B.A. 1</b>	<b>FUTSAL PAULISTA 1 : -1 point (0 but)</b> <b>F.B.A. 1 : 3 Points (5 buts)</b>  <b>1er Forfait non avisé de l'équipe FUTSAL PAULISTA 1</b> <b>Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)</b>

Dossier N°591	21/04/2024	580648	ENFANTS DE GENNEVILLIERS	Réception courriel du club et de ville de GENNEVILLIERS, nous informant de l'indisponibilité des installations du stade des SEVINES le 21/04/2024. <b>SENIORS D5 poule A du 21/04/2024 - n°27185356</b> <b>ENFANTS DE GENNEVILLIERS 1 / PETITS PAINS 1</b>	La 3CD prend note et décide de reporter la rencontre à une date ultérieure. Les frais d'arbitrage du match du 21/04/2024 sont à la charge du club du DISTRICT.
Dossier N°592	22/04/2024		3CD	Réception FMI, match arrêté : <b>COUPE FOOT ENTREPRISE du 20/04/2024 - n°28045378</b> <b>ORANGE ISSY 4 / ACCENTURE AS 1</b>	<b>La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.</b>
Dossier N°593	22/04/2024	512078	MALAKOFF USM	Forfait avisé : <b>U18F A 8 du 27/04/2024 - n°27460228</b> <b>MONTRouGE FC 92 1 / MALAKOFF USM 1</b>	<b>MALAKOFF USM 1 : -1 point (0 but)</b> <b>MONTRouGE FC 92 1 : 3 Points (5 buts)</b>  <b>3ème Forfait avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe MALAKOFF USM 1</b> <b>Amende triplée 270€ (90€x3) (voir Annexe Financière n°2)</b>  <b>Engendrant le forfait général de l'équipe de MALAKOFF USM 1</b> <b>180€ forfait général (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°594	24/04/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé CHEMINOTS OUEST : <b>U14 D5 poule consolante C - n°27787005</b> <b>GARCHES VAUCRESSON FC 21 / CHEMINOTS OUEST 22</b>	<b>CHEMINOTS OUEST 22 : -1 point (0 but)</b> <b>GARCHES VAUCRESSON FC 21 : 3 Points (5 buts)</b>  <b>2eme Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe CHEMINOTS OUEST 22</b> <b>Amende triplée 180€ (60€x3) (voir Annexe Financière n°2) + frais arbitrage à la charge des CHEMINOTS OUEST</b>
Dossier N°595	24/04/2024		3CD	Réception FMI, forfait non avisé RUEIL MALMAISON FC : <b>U14 D5 poule consolante A - n°27786707</b> <b>GARENNE COLOMBES 23 / RUEIL MALMAISON FC 24</b>	<b>RUEIL MALMAISON FC 24 : -1 point (0 but)</b> <b>GARENNE COLOMBES 23 : 3 Points (5 buts)</b>  <b>1er Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe RUEIL MALMAISON FC 24</b> <b>Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)</b> <b>+ frais arbitrage à la charge des RUEIL MALMAISON FC</b>

Dossier N°596	26/04/2024	3CD	<p>Courriel de la Municipalité de la ville de Vanves, courriel du club de VANVES STADE et courriel du club de NANTERRE ES, match non joué.</p> <p><b>SENIORS D1 du 21/04/2024 – n°25913812</b></p> <p><b>NANTERRE ES 2 / VANVES STADE 1</b></p>	<p><b>La 3CD reste dans l'attente d'éléments complémentaires, par conséquent la commission décide de mettre le dossier en délibéré.</b></p>
------------------	------------	-----	---	---

## II. FDM/FMI MANQUANTES

### • DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Futsal U13	Poule Unique	13/04/2024	27604893	2	Neuilly Fc 92	1	Futsal Paulista

#### **Article 44 - FEUILLES DE MATCHS**

**44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.**

**44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :**

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

### III. COUPES

La commission vous informe que les finales de la coupe des Hauts-De-Seine (U14, U16, U18, SENIORS, ANCIENS, CDM, U15F, U18F, Seniors F, FOOT ENTREPRISE, LOISIRS SENIORS) se joueront le **dimanche 26 mai 2024** au **Stade Gabriel Péri – 136, avenue Frédéric et Irène Joliot Curie 92000 Nanterre**.

De plus, suite aux tirages au sort des ½ finales du mercredi 24 avril 2024, voici les modalités :

**Les rencontres sont programmées le samedi 4 mai pour les Féminines (U15F, U18F et Seniors F) et le samedi 11, le dimanche 12 mai 2024 et lundi 13 mai 2024 (U14, U16, U18, SENIORS, ANCIENS, FOOT ENTREPRISE et LOISIRS SENIORS), mais peuvent être reprogrammées en passant OBLIGATOIREMENT par FOOTCLUBS AVEC L'ACCORD DES DEUX CLUBS entre le 6 mai et le 19 mai 2024, Y COMPRIS EN SEMAINE.**

**DATE BUTOIR DES RENCONTRES : DIMANCHE 19 MAI 2024**

## DEMI-FINALES

HDS U15 FEMININES				HDS U18 FEMININES			
Neuilly O.	1	Malakoff Usm	1	Montrouge Fc 92	1	Garenne Colombes	1
Vanves Stade	1	Colombienne Foot Es	1	Fc Bourg La Reine	2	<i>Csm Clamart 1 ou Villeneuve Garenne 1</i>	
HDS SENIORS FEMININES				HDS ANCIENS			
Racing Cff	1	Fc Bourg La Reine	1	Antony Foot Evolutio	31	Fc Bourg La Reine	31
Boulogne Bil. Ac	1	Rueil Malmaison Fc	2	Nanterre Es	32	Clichy S/Seine U.S.	31
HDS LOISIRS SENIORS				HDS FOOT ENTREPRISE			
Colombes Lso	1	Les Jogga Colombes	1	Metro Foot.	1	Orange Issy	4
Sceaux Fc	1	Sevres Fc 92	1	Hec Panathenees	1	<i>Orange Issy 3 ou Epinettes Espagnol 1</i>	
HDS U18				HDS U16			
Rueil Malmaison Fc	21	Clichy S/Seine Us	21	<i>Garenne Colombes 22</i>		Rueil Malmaison Fc	22
Issy Les Mlx Fc	22	Nanterre Es	22	Bagneux Com	21	Plessis Robinson Fc	21
HDS U14				HDS SENIORS			
As Ararat Issy	21	Suresnes Js	21	<i>Clichy S/Seine Us 1 ou Montrouge Fc 92 2</i>		<i>Boulogne Bil. Ac 2 ou Neuilly O. 1</i>	
<i>Chaville Fc 21 ou Gennevilliers Csm 21</i>		Colombienne Foot Es	21	<i>Courbevoie Sports 2 ou Racing Club France 2</i>		<i>Fc Bourg La Reine 1 ou Nanterre es 2</i>	

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.*